

## Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

### LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

### DECIDE

#### Article 1

Les tarifs 2022 de l'ENSG pour les prestations diverses, les frais de formation, le concours G2E et les prestations GEOLOGIA 2023 sont fixés conformément aux annexes jointes.

#### Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

#### Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'ENSG et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 17 janvier 2023



Hélène BOULANGER



**Relevé de Décisions**  
**Conseil Restreint ENSG – Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

Les membres du Conseil Restreint de l'ENSG approuvent à l'unanimité les tarifs suivants :

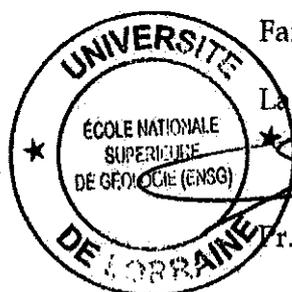
<b>Coût à la 1/2 journée sans technicien</b>		
Informatique 15 postes		250 €
Informatique 18 postes		350 €
Informatique 30 postes		400 €
Mise en place un technicien d'une visioconférence avec micro et caméra		100 €
Salle projet avec tableau blanc interactif		250 €
Salle de cours avec équipement vidéo projection		75 €
Salle de cours avec vidéo projecteur, amplificateur et enceintes		100 €
Salle TP par jour		500 €
Visioconférence		15 €
Coût à la demie journée Amphi Théâtre		150 €
Micro sans fil		10 €
PC portable		20 €
Système vidéoconférence captation (ex. RING)	Gestion U.L.	
Matériel pour diagraphie de forage	120 € la Journée	
<b>Autres tarifs</b>		
Imprimés pédagogiques (reliures, transparents...)		0,5 €
Boussole		60 €
Casque		12 €
Lunettes		3 €
Gilet		8 €
Jumelles		120 €
Loupes		17 €
Carnet de terrain		14 €
Insertion publicitaire		550 €
Matériel électrique, sismique, radar		110 €/jour/outil
Mag		75 €/jour
Scie carottage		150 €/jour
		110 €/jour pour personnel UL
		300 €/jour pour personnel hors UL
Siscal et ordinateur terrain		UL

Les tarifs tiennent compte du coût d'infrastructure des locaux : chauffage, éclairage, mise à disposition de matériel audiovisuel, informatique, entretien...

La mise à disposition de locaux aménagés est facturée dans le secteur imposable, la facturation doit donc faire apparaître la T.V.A au taux en vigueur à la date de facturation

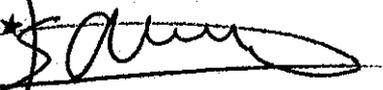
Les tarifs peuvent être modifiés par l'établissement d'une convention

<b>Nombre de membres votants présents ou représentés</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>0</b>



Fait à Vandoeuvre, le 3 janvier 2023

La Directrice de l'ENSG

  
Pr. Judith SAUSSE

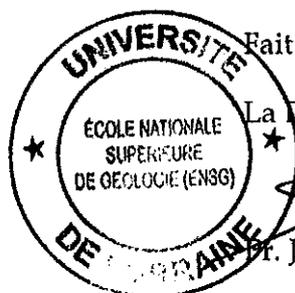


## Conseil Restreint ENSG – Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022

Les membres du Conseil Restreint de l'ENSG approuvent à l'unanimité les tarifs suivants :

TARIFS DE FACTURATION AU 1 <sup>er</sup> Janvier 2023		
FRAIS DE FORMATION		HT
FRAIS D'ETUDES ANNUELS Formation Ingénieur 1A, 2A, 3A (niveau L3, M1, M2) année dans le cadre de la FORMATION CONTINUE	Tarif complet pour public bénéficiant d'un financement d'un tiers	12 000 €
	Tarif intermédiaire pour public sans financement	6 000 €
	Ecole de terrain – formation ENSG	800 € /jour/apprenant + fonctionnement
	Training Days (de 1 à 3 jours - de 7 à 21 heures)	550 €/apprenant/jour
	Unité d'enseignement – formation ENSG	250€/ECTS
CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION 3 <sup>ème</sup> année FORMATION INGENIEUR	Entreprise	12 000 €
	Start Up	6 000 €

Nombre de membres votants présents ou représentés	17
Nombre de voix POUR	17
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'abstentions	0



Fait à Vandœuvre, le 3 janvier 2023

La Directrice de l'ENSG

Pr. Judith SAUSSE



**Relevé de Décisions  
Conseil Restreint ENSG – Séance du 1er décembre 2022**

Les membres du Conseil Restreint de l'ENSG approuvent à l'unanimité les tarifs suivants :

<b>TARIFS DE FACTURATION AU 1er Janvier 2023</b>		
<b>CONCOURS G2E -</b>		<b>HT</b>
<b>INSCRIPTIONS</b>	Candidats boursiers	<b>110 €</b>
	Candidats non boursiers	<b>310 €</b>
	Demande de visualisation de copies composées dans le cadre des épreuves écrites	<b>10 €</b>

<i>Nombre de membres votants présents ou représentés</i>	<b>17</b>
<i>Nombre de voix POUR</i>	<b>17</b>
<i>Nombre de voix CONTRE</i>	<b>0</b>
<i>Nombre d'abstentions</i>	<b>0</b>

Fait à Vandœuvre, le 3 janvier 2023



La Directrice de l'ENSG

*J. Sausse*  
Judith SAUSSE



**Relevé de Décisions**  
**Conseil Restreint ENSG - Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**TARIFS PRESTATIONS DIVERSES**

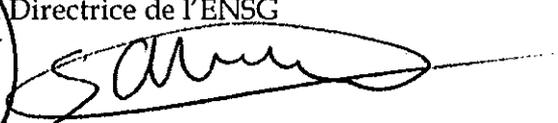
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Coût horaire d'un technicien	34.15 €	41.00 €
Coût horaire d'un assistant ingénieur	38.29 €	46.00 €
Coût horaire d'un ingénieur d'études	43.47 €	52.00 €
Coût horaire d'un ingénieur de recherches	56.92 €	68.00 €
Location grille caddie par jour	13.50 €	16.00 €
Chaise par ½ journée	3.00 €	3.60 €
Pupitre par ½ journée	16.00 €	19.00 €
Mange-debout par ½ journée	6.00 €	7.20 €
Percolateur par ½ journée	10.00 €	12.00 €
Frais de service	15 €/m <sup>2</sup>	18.00 €/ m <sup>2</sup>

<b>Nombre de membres votants présents ou représentés</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de voix POUR</b>	<b>17</b>
<b>Nombre de voix CONTRE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>0</b>



Fait à Vandœuvre, le 3 janvier 2023

La Directrice de l'ENSG

  
Judith SAUSSE